

*Question présentée par le député :*

*M. Patrick Dimier*

*Date de dépôt : 18 octobre 2019*

## **Question écrite urgente**

**Entre retenue et devoir de réserve, quelle prise de distance ?**

### **Clarification requise pour les hauts fonctionnaires en campagne dans des exécutifs communaux**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019, la TDG donnait la parole à différents acteurs politiques et institutionnels en réaction à l'avant-projet de message culturel de M. Thierry Apothéloz. M<sup>me</sup> Barbey répondait en tant que vice-présidente du PDC en regrettant que le magistrat chargé de la culture n'ait pas profité de la dynamique positive de la votation du 19 mai – date du plébiscite, à 83%, de l'IN 167 – et en soulignant : « *On a perdu du temps, mais j'espère qu'on arrivera à remettre les choses sur de bons rails* ». En sus d'être vice-présidente du PDC, M<sup>me</sup> Barbey est également la cheffe de cabinet de M. Dal Busco mais aussi et surtout candidate PDC au Conseil administratif à la Ville de Genève. Même si elle s'exprimait avec sa casquette de vice-présidente de parti, il est étonnant qu'un haut fonctionnaire d'Etat ait pris la parole publiquement pour critiquer un membre du gouvernement. Ce mélange de genre est problématique, car il contrevient à la transparence exigée par la population et confère une inégalité de traitement.

Il y a manifestement une distorsion des moyens d'accès tant aux médias qu'à des dossiers qui sert M<sup>me</sup> Barbey, mais dont ne bénéficient pas les autres candidats – son poste de cheffe de cabinet, politiquement stratégique, lui donnant accès à des informations confidentielles du Conseil d'Etat.

A l'heure où tout le monde parle de transparence et d'équité, des cautions strictes semblent devoir être mises en place, notamment pour que ces informations du Conseil d'Etat ne soient pas à l'avantage d'un collaborateur/trice proche d'un conseiller d'Etat, en campagne dans un exécutif communal. Non sans rappeler ici que l'organe de surveillance est le gouvernement genevois lui-même.

Dans le passé, lorsqu'une telle situation s'était présentée, MM. Boris Drahusac et Sami Kanaan avaient pris les mesures qui s'imposent et avaient quitté leur emploi dans la fonction publique pour se consacrer pleinement à leur campagne, une honnêteté qui les honore.

Que le Conseil d'Etat soit remercié pour les réponses aux questions suivantes :

- 1) Est-ce que, dans le cas de campagne politique pour un exécutif communal, un/e haut/e fonctionnaire d'Etat peut-il/elle exercer une fonction en lien avec les activités politiques d'un magistrat cantonal ? Si oui, quelles sont les garanties du Conseil d'Etat pour que sa position de proximité avec le magistrat cantonal ne soit pas un avantage et ne prétérite pas la campagne des autres candidats/tes ?**
- 2) Plus précisément, est-il prévu que M<sup>me</sup> Barbey quitte ses fonctions pour se consacrer pleinement à sa campagne politique ? Si oui, à quelle date ?**

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.